



La feuille de Charmes



TARIFS 2016

Le conseil décide, à l'unanimité, les tarifs suivants pour 2016 :

AEP :

Abt **39.36 €** m3 **1.30 €**

Salle polyvalente :

1 jour **50 €** 2 jours **65 €** EDF **0.25 € / kwh**

Vaisselle **0.50 €** le couvert

Casse verre et assiette **1.50 €** et couvert **0.80 €**

Atelier de distillation **12 €** la journée

Taxe d'entretien des chemins ruraux : **12 €/ha**

INDEMNITES DU TRESORIER

Le conseil ayant décidé l'attribution de l'indemnité en fixe le taux après le service accompli.

Appelé à se prononcer, le conseil décide à l'unanimité de fixer ce taux à 85 %.

Le montant brut étant de 217.62 €, l'indemnité versée sera de 184.98 € brut.

La commune n'ayant pas eu recours ni aux prestations facultatives ni à l'établissement des documents budgétaires.

FACTURE EAU POTABLE

L'abonné, M. Dufert demande la possibilité d'un échancier pour régler sa facture d'eau d'un montant de 196.53 €, à savoir paiement en 3 fois soit montant mensuel de 65.51 €.

Le conseil, ne souhaitant pas accentuer les difficultés de l'abonné, accepte à l'unanimité, cet échelonnement et demande au comptable public de Langres de procéder au prélèvement de la somme comme demandé dans le courrier transmis.

NOUVEL HABITANT !

Depuis quelques semaines, une grue cendrée fait étape sur les hauteurs du lac de Charmes.

Merci à M. Bonhomme pour cette jolie photo.



AGENDA



Rendez-vous le 21 décembre 2015



Vendredi 8 janvier à 19h30

Toute la population est invitée !



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

35 € ont été collectés au profit du Bleuets de France ; anciens combattants et victimes de guerres.

ENFANT

SPECTACLE OFFERT AUX ENFANTS

Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil accepte, à l'unanimité, la programmation d'une sortie offerte aux enfants (5 €/enfants) pour le 2 février 2016 à la salle Jean Favres à Langres : spectacle inspiré des contes de Charles Perrault « Le petit chapeau rouge ».



ADHESION DEFIS 2016

Le conseil décide le renouvellement de l'adhésion à Défis et donne mandat à Mme le maire pour signer la convention pour l'exécution des travaux suivants :

Débroussaillage des 3 enclos captages
Ménage complet salle polyvalente + mairie (2 fois /an)
Bon de commande pour autres travaux éventuels en cours d'année

TAXE D'AMENAGEMENT 2016

Le conseil, à l'unanimité, maintien la sectorisation et les taux suivants :

Secteur à 1.50 % couvrant la partie village
Secteur à 2.00 % concernant le territoire couvert par la carte communale

GROUPEMENT DE COMMANDE : TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Le conseil décide de participer au groupement de commande avec la CCGL en 2016 pour l'entretien voirie et spécifiquement pour le marquage au sol (2 stops et 1 passage piétons).
Le conseil insiste pour que ces marquages soient de très bonne qualité et donne mandat à Mme Le Maire pour signer la convention constitutive N° GL 201513.

Voté à l'unanimité.

ACHAT DE PANNEAUX

Le conseil décide, à l'unanimité, l'achat des panneaux suivants (tarif HT):

1 décharge interdite	40.91 €
1 radar fréquent	82.00 €
1 miroir	278.48 €
1 stop + bride	
1 stop 50 m + bride	ensemble pour 181.66 €
1 triangle	



Commande à « signature », devis accepté.
Le montant des dépenses sera prévu au BP 2016.

CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les taux et prestations négociés par le Centre de gestion de la Haute-Marne dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire. Le prestataire retenu est SIACI SAINT-HONORÉ.

Le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat ainsi que la convention de remboursement des frais liés à la gestion dudit groupe prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une période de 4 ans.

ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON

Conscients de la modification opérée par la récente réforme territoriale et l'élection des nouveaux conseillers départementaux élus en binôme, la question de l'adhésion à l'ancien canton de Neuilly se pose.

Aussi, dans l'attente de la nouvelle association couvrant le nouveau périmètre du canton, le conseil décide, à l'unanimité, de résilier dès 2015, son adhésion à l'association dénommée : Association des Maires – Maires Délégués et Adjoints du canton de Neuilly représenté par son Président Claude Bouvier à qui sera transmis une copie de cette délibération.

BAIL PRECAIRE GAEC DES CERISIERS DU 26/05/2015 – FIXATION DE LA BASE

M. Sylvain BOUGREL, intéressé, ne prend pas part au vote.
Après examen des valeurs locatives fixées par arrêté préfectoral N°2944 du 26/09/2001 variant entre les minimas et les maximas, le conseil décide de fixer la base minimale à 33.49 €/ha – 3^e catégorie.

Base augmentée de l'indice de fermage notifié par la Préfecture soit 1.61 % pour l'année 2015.

INTENTION D'ALIENER – DROIT DE PREEMPTION

Les parcelles A 1054 (1855 m²) et ZC 36 (1000 m²) appartenant au syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs, font l'objet d'une vente à SCI Charmes en Chalet 16 rue des Acacias à Charmes.

A l'unanimité, le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

MOTION DE DESSERTE POUR LES ARRETS TGV Culmont- Chalindrey

MOTION DE DESSERTE POUR LES ARRETS TGV Culmont- Chalindrey

Conscients de l'importance des arrêts TGV pour notre territoire et après en avoir délibéré ;

Le conseil, à l'unanimité, décide

De demander au Président du groupe SNCF :

- de prendre toutes les initiatives nécessaires pour continuer d'assurer le rabattement des voyageurs depuis Troyes et le Nord de la Haute-Marne au changement de service d'avril 2016
- de prendre toutes les dispositions techniques pour que les automoteurs 73500 (payés par les contribuables de la région Champagne-Ardenne) soient autorisés à assurer ces correspondances de Troyes à Chalindrey. Il est inconcevable que les infrastructures ferroviaires ne permettent pas la circulation de ces automoteurs de Troyes à Chaumont.

De demander que des sillons soient réservés dans les 2 sens entre Chalindrey et Troyes pour continuer d'assurer les rabattements en avril 2016.

De solliciter M. le Préfet de la Haute-Marne, le Président du Conseil régional, le député de la Haute-Marne, le Président du Conseil Départemental pour organiser le plus rapidement possible une réunion de travail pour pérenniser cette desserte qui concerne les usagers du sud de la Champagne-Ardenne.





BOIS ET FORET

BOIS COMMUNAL « LA ROCHE » DISTRACTION DU REGIME FORESTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande la distraction du Régime Forestier de la parcelle cadastrale ci-dessous disparue des états cadastraux suite à sa division dans le cadre de l'établissement des périmètres de protections des sources de Roches :

TERRITOIRE COMMUNAL DE CHARMES			
section	N° parcelle	Lieu-Dit	Surface
B	371	BOIS COMMUNAL	6 ha 94 a 20 ca
Total distraction			6 ha 94 a 20 ca

Le conseil municipal demande en parallèle, l'application du Régime Forestier pour la parcelle suivante qui vient en remplacement.

TERRITOIRE COMMUNAL DE CHARMES			
section	N° parcelle	Lieu-Dit	Surface
B	880	BOIS COMMUNAL	6 ha 57 a 13 ca
Total distraction			6 ha 57 a 13 ca

Voté à l'unanimité.

FORET COMMUNAL – AMENAGEMENT FORESTIER (Période 2016 – 2036)

Après en avoir délibéré, le conseil décide le renouvellement de l'aménagement forestier, le précédent étant caduc depuis 2012. Cet aménagement est une mission gratuite de service publique de l'ONF.

Notre forêt ayant moins de 50 ha, le document sera simplifié et constitué d'un inventaire et d'un programme d'actions qui pourra être décliné notamment par une gestion sylvicole durable à long terme et par une gestion spécifique afin de favoriser l'écologie et la biodiversité.

De plus, sans aménagement forestier, il ne serait pas possible de pratiquer des affouages qui au vu de la surface disponible pourrait s'orienter sur les 2 massifs (Roches et Douet) vers une rotation de 5 ans.

Pour toutes ces considérations, le conseil vote à l'unanimité cet aménagement forestier.

FUTUR PARC NATIONAL

Les prochaines étapes

Aujourd'hui reconnu par l'Etat comme un territoire digne d'être le onzième Parc national français, il nous reste à **donner du concret à notre projet en rédigeant la charte de notre futur Parc national**. Cette charte, c'est l'occasion de nous projeter à 15 ans, de définir ensemble les ambitions de notre projet sur les plans économique, social, culturel et de préservation des patrimoines. Plus concrètement, il s'agit de définir les actions à mettre en œuvre dès la création du Parc national.

Le chemin ne sera pas facile. Il nous faut **rassembler tous les acteurs pour travailler ensemble**. Il nous reste des sujets complexes à aborder, comme la réglementation à mettre en place dans le(s) futur(s) cœur(s) de parc afin de garantir la préservation de nos patrimoines les plus précieux (marais tufeux, prairies humides, cigogne noire, petit patrimoine, forges...). De nouveaux sujets sont à traiter, tels que la place de la chasse, activité essentielle à notre territoire, notamment afin de réguler les populations de gibier.

Avec ce projet de charte en main, l'équipe du GIP mènera **une large campagne d'information** : des rencontres seront organisées avec les élus, les propriétaires et les gestionnaires forestiers et agricoles. Par ailleurs, des réunions publiques seront proposées dans les 129 communes du territoire pour répondre aux préoccupations des habitants.

Une fois ce travail terminé, la seconde partie de l'année 2016 sera consacrée à **recueillir l'avis de chaque habitant**. Une enquête publique sera organisée dans chacune des communes appelée à composer le futur Parc national. Chacun pourra s'exprimer. Tous les avis seront pris en compte par des commissaires enquêteurs indépendants. Ils soumettront la synthèse de ce qu'ils auront entendu et feront des propositions en conséquence pour amender la charte du Parc national.

Après toutes ces étapes, **la décision de transmettre notre projet** au Premier ministre pour créer le parc national des forêts feuillues de plaine **sera prise par l'Assemblée générale du GIP**, soit plus de 200 représentants de chaque composante de notre territoire (élus des communes, membres d'associations, représentants des filières économiques...).

L'avis d'un expert



Christophe Pichery
Experts Forestiers de France

«Aujourd'hui, les gestionnaires forestiers doivent faire face à de nombreuses problématiques : le réchauffement climatique, la mondialisation du commerce du bois et ses conséquences sur notre filière, la santé des forêts, les multiples réglementations environnementales... Dans ce contexte complexe, je comprends que ce projet de Parc national puisse être perçu comme une contrainte supplémentaire par certains forestiers. C'est pourquoi nous essayons actuellement d'orienter les débats vers la construction d'une nécessaire **relation gagnant-gagnant entre le futur Parc et les propriétaires forestiers** : accepter qu'il y ait quelques règles supplémentaires mais se dire qu'en contrepartie, il doit aussi y avoir des **avantages concrets**. Je pense que ce Parc national peut devenir **un territoire d'expérimentation, d'innovation**. Par exemple, le Parc pourrait devenir un guichet unique afin de faciliter les démarches administratives des propriétaires forestiers, il pourrait piloter une politique de subventionnement d'achat de matériel d'exploitation plus respectueux des milieux, ou encore réfléchir à un mode de rémunération des propriétaires pour les services rendus à la société lorsqu'ils pratiquent une gestion de qualité (sur l'eau, l'air, la biodiversité, les paysages...). Il y a beaucoup de choses nouvelles à imaginer, à condition que la forêt soit bien perçue par tous comme étant d'abord un espace de production.»

AUTRES POINTS

- Etude et réflexion sur le schéma départemental présenté par M. Le Préfet :

Il en ressort que la mise en harmonisation des compétences avec une éventuelle fusion de la CCGL et de la CC de Chalindrey ne peut se faire dans la précipitation sans risque de mettre en difficultés soit l'une soit l'autre.

Une étude des impacts est plus que nécessaire.

La loi Notre imposant la prise obligatoire de compétences très importantes en 2020, le conseil ne comprend pas cette marche forcée sans analyses pertinentes.

Le but recherché devrait être d'aboutir à des économies pour la population ce qui n'est nullement prouvé ; la hausse des coûts de fonctionnement étant plus que probable.

Le conseil s'oppose donc à modifier le périmètre de la CCGL en 2017 et qu'il soit reporté en 2020.

Le vote aura lieu à la réunion du 9/12/2015.

- TNT : en avril 2016, elle passe en haute définition (HD), tous les foyers recevront les informations avec la prochaine feuille de Charmes (fin décembre).

Pour ce passage en HD, les foyers devront tester la compatibilité de leur téléviseur.

TNT : accompagner vers la HD

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, toutes les chaînes gratuites de la télévision numérique terrestre (TNT) passeront en Haute Définition (HD). La généralisation de la norme Mpeg-4 fait suite à la décision du gouvernement de transférer la bande des 700 Mhz vers les services de très haut débit mobile. Tous les foyers équipés d'un poste de télévision par antenne râteau seront impactés par ce passage, nécessitant un téléviseur compatible (opération de rescap) ou l'achat d'un adaptateur (dès 25€). L'Agence nationale des fréquences (ANFR) gère l'accompagnement des téléspectateurs. Des aides financières et techniques sont prévues sous conditions. Les communes vont recevoir un guide pour informer la population sur les modalités du passage à la HD, en plus de la campagne nationale.

Voir sur www.amf.asso.fr

- Plan de dépose des cabines téléphoniques : Orange met en place un plan de dépose des cabines sur le territoire dès fin 2015 avec fin 2017.

L'ensemble des travaux, y compris la remise en état du sol, est entièrement à la charge de la société Orange.

RAPPEL :

**En période hivernale, pensez à protéger les compteurs d'eau.
Pour les résidences secondaires, fermeture et vidange très
conseillées.**

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Au vu de l'exposé des motifs du projet présenté, le conseil doit se prononcer sur toutes les structures auxquelles elle adhère.

Fusion CCGL avec CC Chalindrey

Considérant que le pays de Chalindrey fait partie de notre bassin de vie et que, de plus, l'ensemble fera partie du PETR/SCOT, le conseil dit qu'il est aussi judicieux de se tourner vers la CC du Bassigny qui travaille déjà avec la CCGL, l'avis serait plutôt favorable mais cependant les délais fixés étant intenable, le conseil, à l'unanimité demande le report pour 2020.

Syndicats de transports scolaires de Neuilly et Rolampont

Considérant que ces 2 syndicats dont la compétence sera du ressort de la nouvelle région en 2016 et que certaines collectivités ont déjà cette compétence, Considérant qu'une étude d'impact (coût/avantage) doit être faite au regard du service rendu, Considérant que cette évolution dans un temps si court demande une réflexion quant à l'évaluation financière, Considérant la spécificité du territoire et que ce service doit être géré au plus près de la population,

Le conseil donne un avis défavorable et demande le report pour 2020.

Syndicat des eaux de « Confévron »

Projet de fusion avec le SNIPEP

La compétence eaux, par la loi Notre, devient obligatoire pour les Communautés de communes en 2020. Ce temps devrait permettre de faire les études d'impacts financiers d'une telle fusion :

Conséquences sur le système actuel « régie » pour notre commune qui fonctionne bien car surveillé méticuleusement avec des interventions rapides, y compris pour les travaux. Qu'en sera-t-il après ces fusions ? La période avant 2020 doit être mise à profit pour tout étudier afin de ne pas renchérir le coût pour la population. Il n'y a pas lieu de dissoudre ces syndicats avant cette date.

Aussi, le conseil donne un avis défavorable et demande le report pour 2020.

INFOS PRATIQUES

A noter les congés de Noël : secrétariat fermé du 23 décembre 2015 au 4 janvier 2016.
Une permanence aura lieu le jeudi 31 décembre de 18h à 19h
(inscription sur les listes électorales si demande ...)



Mairie de Charmes-lès-Langres

15, rue des Sorbiers

52360 CHARMES-LES-LANGRES

Tél. : 03 25 87 24 21

Mail : commune-charmes-les-langres@orange.fr

Site internet : <http://www.charmes-les-langres.fr>

Horaires

Secrétariat : le mardi de 9h à 14h

Permanence du Maire (ou adjoint) : le vendredi de 18h à 19h

Le 16/10/2015, l'assemblée générale de l'association « La Charmeuse » s'est tenue sous la présidence de Madame BOUGREL Sandrine, présidente sortante de l'association.

- Renouvellement du bureau :

- Au poste de président : Madame BOUGREL Sandrine,
- Aux deux postes de vice-présidents : Madame DUMONT Nathalie et Monsieur LAURANT Christophe,
- Au poste de trésorière : Madame ROCHE Magali,
- Au poste de secrétaire : Monsieur CLEMENT Richard.

- Bilan de l'année 2015 :

- Le bilan présente un excédent positif de 1028 euros.

- Rapport sur l'activité de l'association :

- Après-midi carnaval,
- Repas du 13 juillet et animation-buvette du 13 et 14 juillet,
- Sortie nautique le 30 août au lac de la Liez,
- Après-midi Halloween le 31 octobre,
- Après-midi jeu de société le 22 novembre.

Halloween :



Monstres, sorcières, pirates et fantômes s'étaient donnés rendez-vous le samedi 31 octobre pour célébrer Halloween.

Chacun ont pu modeler leur araignée en cookies, un chapeau de sorcière en chocolat et des figurines en pâte d'amande avant de partir demander des friandises dans les rues du village. Malgré de vilaines grimaces aux passants, les enfants ont été largement récompensés de bonbons et tout le monde s'est retrouvé pour un



agréable et copieux goûter à la salle des fêtes.

Merci à tous les parents qui nous accompagnent et encadrent les petits monstres....



Jeux de sociétés :

Dimanche 22 novembre une quarantaine de personnes (adultes et enfants) s'étaient retrouvés à la salle des fêtes du village pour un après-midi jeux de société. Certains jeux étaient sérieux d'autres beaucoup moins mais tout c'est passé dans la bonne humeur. Les personnes présentes ont pu profiter des délicieux gâteaux préparés avec gentillesse par les joueurs et joueuses du jour. Expérience à renouveler, alors à vos agendas pour la prochaine édition certainement fin février 2016.





www.charmes-les-langres.fr

Statistiques de fréquentation

(de son lancement mi avril au 15 décembre)

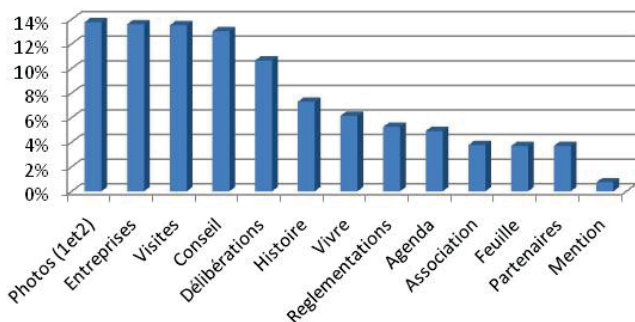


Sessions	Utilisateurs	Pages vues	Pages/session
4 239	3 865	5 861	1,38

3 865 visiteurs différents ont généré 4 239 visites d'une durée moyenne de 1 mn 38. Ces visiteurs ont consulté au total 5 861 pages.

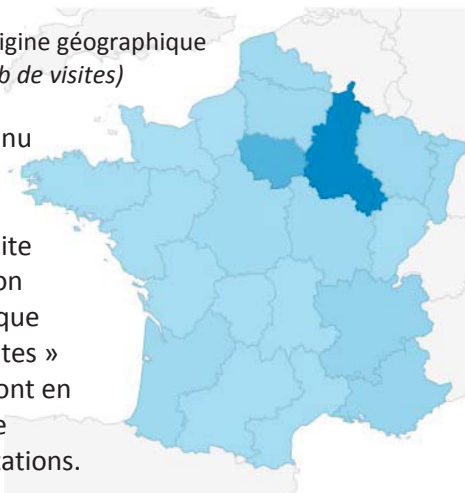
Après la page d'accueil du site, que consultent les internautes :

Consultation des pages

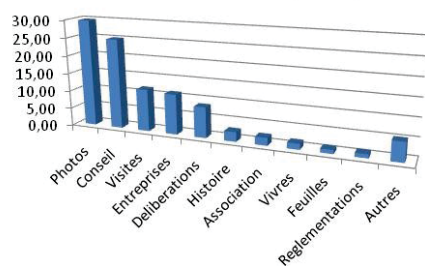


Origine géographique
(Nb de visites)

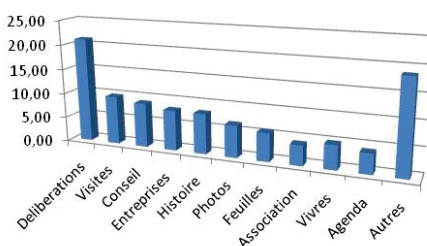
Logiquement, compte tenu de la présence du lac et de ses atouts, la fréquentation de notre site web est calée sur la saison touristique ; ce qui explique aussi que les pages « visites » et les 2 albums photos sont en bonne place en terme de pourcentage des consultations.



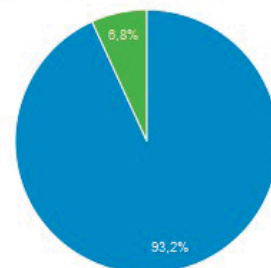
1ere interaction (en %)



2eme interaction (en %)



■ New Visitor ■ Returning Visitor



COLLECTE DES OM et TRI SELECTIF



L'année 2015 se terminant sur une semaine impaire, il convient de sortir les sacs jaunes de tri sélectif deux semaines consécutives (dernière semaine de décembre et première de janvier).

Le rythme des collectes sélectives et des OM (sacs bleus = semaine paire et sacs jaunes = semaine impaire) reste inchangé durant le premier trimestre 2016.

Qu'est-ce que la Boccia?

La boccia est un sport para-olympique qui ressemble à la pétanque et au curling. « Boccia » vient du latin "bottia" qui signifie "boule". Ce sport est aussi connu sous le nom de bocce.

La boccia se compose de douze balles, six rouges et six bleues et d'une blanche appelée "jack" ou cochonnet. Elles sont en cuir, et pèsent 275 grammes pour un diamètre de 8,2 centimètres. Les parties peuvent se dérouler en individuel, en double ou en triplette. La boccia se pratique toujours en intérieur, le terrain comporte une aire de lancement et une aire de jeu. Les joueurs sont en fauteuil roulant et sont divisés en quatre catégories ou quatre classes de handicap NE1, NE2, NE3 et NE4.

Mon handicap me permet d'intégrer la catégorie **NE1 « fauteuil électrique »**

Mon grand rêve serait de pouvoir accéder au plus haut niveau avec l'espoir de participer à des compétitions internationales.

Je voudrais m'inscrire aux compétitions de BOCCIA mais catégorie éligible BC1

Malheureusement, le nombre de personnes susceptibles de pratiquer ce sport dans ma catégorie de handicap est très réduit de telle sorte que je pense être le seul dans le département.

La pratique de ce sport n'est pas très onéreuse et j'ai pu acquérir le matériel nécessaire à sa pratique grâce à diverses aides (**municipalité, fournisseurs de matériel médical, artisan en bâtiments, club informatique, amis**).

Cependant, la difficulté que j'éprouve réside dans l'éloignement des lieux d'entraînement et de compétition puisque je ne suis pas autonome au niveau des transports.

Je suis donc à la recherche de partenaires qui pourraient m'aider à supporter le coût des déplacements et des hébergements lorsque je suis amené à participer à des compétitions et le financement d'un fauteuil ultra léger.

Si vous pensez que ma situation est digne d'intérêt, c'est avec grand plaisir que j'accepterais tout don, subvention ou avantage en nature (exemple, proposition de transport) que vous auriez la gentillesse de m'accorder.



Pour toute information

Brice BOISSELIER

28 rue des Tilleuls

52360 CHANGEY

03.10.37.03.95

briceboisselier@gmail.com

Championnat de France
Du 27 au 29 novembre 2015

de BOCCIA

DF

Samedi
matchs éliminatoires
Gagné 3 matchs
7 à 1 / 5 à 1 / 8 à 0

Dimanche
Perdu 1/2 finale 1 à 7
Gagné petite finale 9 à 0

3

ET A LA UNE sur facebook
bocciafrance.handisport
comitehandisport.hautemarne

Un grand merci à tous pour vos
briceboisselier@gmail.com
encouragements moraux et financiers



LA BOCCIA PARALYMPIQUE contrairement à la boccia loisir, respectera totalement les règles de jeu internationales et sera donc uniquement ouverte à tous les athlètes atteints d'infirmité motrice cérébrale (I.M.C.), de blessure traumatique du cerveau, d'accident vasculaire cérébral ou d'autres conditions non progressives similaires.

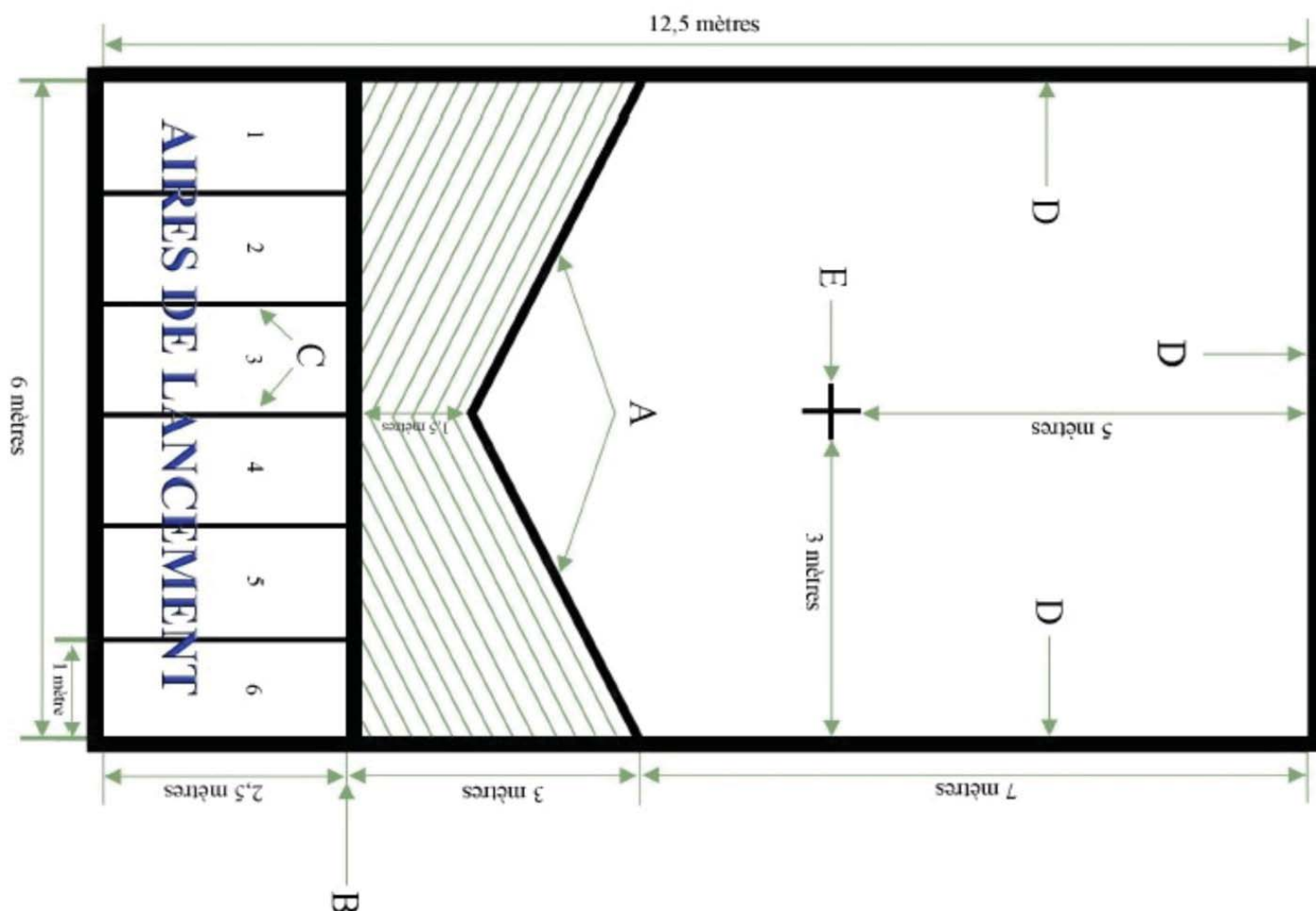
Les compétitions seront organisées en suivant la classification internationale, donc avec 4 classes de handicaps (BC1 BC2 BC3 BC4).

Le TERRAIN

Endroit non valide pour le cochonnet



- A Ligne du V/ Ligne du cochonnet
- B Ligne du lancer
- C Lignes des aires de lancement
- D Ligne du terrain
- E La croix



- **WEEK END FIN JANVIER OU DEBUT FEVRIER 2016 (A CONFIRMER):** FORMATION ARBITRE FEDERAL ouvert aux arbitres régionaux. contact: Claire LAUBY, référente formation: laubyclaire@yahoo.fr
- **3/4/5/6 MARS 2016:** CHAMPIONNAT DE France BC– AMIENS: Sur Qualifications régionales BC: > Jusqu'en Décembre 2015 inclus
- **5/6/7/8 MAI 2016:** GRAND PRIX DES JEUNES